EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Commission Permanente du 22/10/2025

Délibération n° CP-2025-265 – Financement des Actions d'Insertion Sociale au titre de l'exercice 2025

L'an deux mil vingt cinq et le mercredi 22 octobre à 10h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en Commission Permanente à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Gabriel SERVILLE, Président.

Etaient présents : M. Thibault LECHAT VEGA, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Catherine LÉO, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, Mme Nelly DESMANGLES

Etaient représentés : Monsieur Jean-Paul FEREIRA a donné procuration à Monsieur Chester LEONCE, Madame Annie ROBINSON CHOCHO a donné procuration à Madame Bernadette DUCLONA CONSTANT, Monsieur Albéric BENTH a donné procuration à Monsieur Julnor BELIZAIRE, Madame Isabelle PATIENT a donné procuration à Madame Audrey MARIE, Monsieur Denis GALIMOT a donné procuration à Madame Catherine LÉO, Monsieur Félix DADA a donné procuration à Madame Nelly DESMANGLES

Etaient absents : M. Gabriel SERVILLE, Mme Patricia SAID, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Sherly ALCIN, M. François BAGADI, Mme Magda SOESANNA, M. Rodolphe ALEXANDRE

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et de la famille,

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la délibération n°AP-15/DGASP/DICS-457 portant adoption du programme 2015-2020 pour l'insertion et pour l'emploi en Guyane des bénéficiaires de l'action sociale départementale,

Vu la délibération n°CP-2021-28 relative à la prolongation du Programme pour l'Insertion et pour l'emploi en Guyane et du Pacte territorial ;

Vu le rapport n° CP-2025-192-42 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis du CESECEG (Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de Guyane)

Entendu l'avis de la commission Education, Enseignement supérieur, Formation professionnelle, Apprentissage, Insertion professionnelle du 21/10/2025

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°CP-2025-192-42

ARTICLE 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention aux porteurs de projets suivants, œuvrant en faveur des publics en situation de précarité, notamment les bénéficiaires du RSA accompagnés par la CTG :

Intitulé de l'action	Porteur	Montant CTG
Jeunes d'outre-mer ayant développé un cursus ou un savoir-faire d'exception dans toutes les disciplines sauf le show-business ou le sport-business	CASODOM	2 000 €
Femme BRSA en insertion professionnelle : Un parcours sur mesure	KAZ PLURIELLES – L'ARBRE FROMAGER	30 000 €

ARTICLE 2 : **DECIDE** d'affecter la somme de 32 000 € (trente-deux mille euros) en Autorisation d'engagement (AE) inscrite au Programme RSADF et chapitre 934-4 du budget 2025 de la Collectivité territoriale de Guyane.

ARTICLE 3 : La somme correspondante sera prélevée sur le programme RSADF, chapitre 934-4, fonction 441 du budget 2025 et suivants de la Collectivité territoriale de Guyane.

ARTICLE 4 : **DECIDE** qu'une convention sera signée avec les porteurs, afin de définir les modalités de paiement des subventions sur les budgets 2025 et suivants de la Collectivité territoriale de Guyane.

ARTICLE 5 : Le renouvellement de cette action sera conditionné à l'atteinte des objectifs fixés dans la convention.

ARTICLE 6 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

18 POUR	M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, M.

	Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Catherine LÉO, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 22 octobre 2025.
Date d'envoi en préfecture : 17/11/2025
Date de retour préfecture : 17/11/2025
Certifié exécutoire le : 17/11/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20251022-lmc176553-DE-1-1
Publiée le : 17/11/2025

* Le Président



Gabriel SERVILLE